

*Date de dépôt : 17 décembre 2009*

## **Pétition**

### **du personnel de l'Hospice général relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

#### **Considérant :**

- Les effets de la crise économique sur les populations les plus précaires, sur l'emploi et le chômage à Genève ;
- La remise en question et la fragilisation systématique du bouclier social destiné à protéger la population de cette crise ;
- La hausse importante observée du nombre de dossiers pris en charge par l'Hospice général en 2008 et au cours de l'année 2009, l'augmentation due à la crise économique mais également à des modifications du cadre législatif ou la diminution d'autres prestations, notamment la suppression des Emploi Temporaires Cantonaux ;
- Les prévisions de l'Hospice général d'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en 2010, soit 18% de dossiers supplémentaires exclusivement financiers. Ce qui infirment les prévisions minimalistes de 2008 et 2009 et confortent les observations du personnel de terrain allant dans le sens de la hausse ;
- L'insuffisance et la non adaptation des effectifs aux besoins du terrain ;
- L'effort majeur porté par le personnel, l'augmentation du nombre et la complexification des dossiers par collaborateur-trice, la pression constante sur la productivité, l'inflation des procédures, du travail administratif, l'absence de réflexion prospective et d'analyses de la pertinence des processus mis en place ;
- Les conséquences sur l'état de santé de personnel, avec un taux d'absences maladie repartant à la hausse et un état de démotivation endémique ;

- L'intention affirmée de l'Hospice général d'obtenir des gains de productivité par la baisse du taux d'absences maladie du personnel, intention se traduisant par une pression supplémentaire sur le personnel, le développement d'un climat de suspicion et la généralisation de l'exigence de produire un certificat médical dès le premier jour d'absence ;
- L'inégalité de traitement que constitue le fait que le Règlement relatif à la protection de la personnalité à L'Etat de Genève n'est à ce jour toujours pas appliqué à l'Hospice général ;

Les soussigné-e-s, membres du personnel de l'Hospice général, s'associent aux revendications du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, et demandent :

### **Au Conseil d'Etat et au Grand Conseil :**

- l'octroi de 56 postes supplémentaires à l'Hospice général ;
- La stabilisation des contrats d'auxiliaires correspondants aux tâches pérennes de l'administration, reconnaissant ainsi le caractère durable et indispensable du travail effectué par les collaborateurs-trices concerné-e-s, mettant ainsi fin à l'inégalité de traitement dont ils font l'objet de part leur statut, et cessant ainsi de gaspiller l'expérience et les compétences acquises par ces derniers-ères par le turn over que ce statut d'auxiliaire génère ;
- l'inscription dans le mandat de prestation 2010-2013 des moyens nécessaires, en prestations et en dotation du personnel, à faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires consécutive à la crise économique et aux nouvelles dispositions législatives ou réglementaires ;
- l'inscription dans le mandat de prestation de la diminution des entraves administratives à l'accès des bénéficiaires aux prestations de l'Hospice général, financières et non financières, comme indicateur d'atteinte des objectifs ;
- l'abolition du barème 2 pour les jeunes adultes et de toutes autres dispositions portant atteinte au minimum vital social et aux autres prestations circonstanciées dont il doit être assorti ;

**À la direction de l'Hospice général :**

- La réaffirmation des principes fondamentaux de l'Action sociale et la mise en œuvre effective de ces derniers.
- L'ouverture d'un réel dialogue interne sur la pertinence des projets de réorganisation en cours ou en gestation, tels que notamment la création d'un CAS jeunes adultes et l'évolution de la nature de la charge de travail.
- Le refus de l'abrogation du RMCAS et de la réorganisation de l'Aide sociale en fonction de la modification de la loi sur l'aide sociale (LASI) impulsée par le Conseiller d'Etat François Longchamp ;
- la mise en œuvre du Règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève en permettant l'accès au Groupe de confiance d l'Etat au personnel de l'Hospice général dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- une gestion des absences maladie respectueuse du personnel ;
- le rétablissement à l'interne des rencontres sectorielles de concertation ;
- la recomposition paritaire de la commission MSST de l'Hospice général.

N.B. 223 signatures  
*p.a Cartel Intersyndical du  
personnel de l'Etat et du  
secteur subventionné  
Case postale 1765  
1227 Carouge*

## Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

### **Pour des services et des prestations publics adaptés à l'évolution des besoins de la collectivité**

### **Santé, social, éducation, administration, secteur subventionné: investir dans l'avenir et augmenter les effectifs pour répondre aux besoins de la collectivité**

**Parce** que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun - particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales - afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

**Parce** que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

**Parce** que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

**Parce** que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

**Parce** que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

**Parce** qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5<sup>ème</sup> révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse... ) ...

. / .

#### **CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch) - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009  
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL

## Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

*la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,*

*la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,*

*l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,*

*l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,*

*la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,*

*le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".*

**Parce** qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

**Parce** que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

**Parce** qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

**Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:**

- *donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;*
- *augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;*
- *respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009;*
- *garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;*
- *maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles - tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;*
- *maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;*
- *développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.*

### CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch) - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009  
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC